

—
**RAPPORT
DE GESTION
GROUPE
AGRICA
2015**

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
CHIFFRES-CLÉS	4
RÉSOLUTION	10
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2015	13
1. Ouverture et organisation de l'Assemblée Générale ordinaire	13
2. Approbation du procès-verbal	13
3. Présentation des chiffres-clés	13
4. Rapport de gestion du Conseil d'administration	13
5. Présentation de la résolution	15
6. Interventions des organisations syndicales et professionnelles	15
7. Débat	21
8. Opération de vote de la résolution	21
9. Clôture de l'Assemblée Générale	21

Rapport du Conseil d'administration

L'exercice 2015 aura sans nul doute été synonyme de changement, tant pour le Groupe AGRICA que pour son environnement et celui de ses institutions membres.

En effet, l'année a été marquée par les premières concrétisations de l'offre agricole du Groupe AGRICA, mais également par les impacts de l'accord national sur les retraites complémentaires. Par ailleurs, 2015 fut également une année de réflexion, ceci notamment dans le cadre de Solvabilité 2 et de la reconnaissance de l'existence d'un groupe prudentiel.

FAITS MARQUANTS ANNÉE 2015

◆ Accord national sur les retraites complémentaires du 30 octobre 2015

Ce nouvel accord très attendu, signé par les partenaires sociaux le 30 octobre 2015, comporte des mesures d'applicabilité immédiate et des modifications profondes du dispositif sur les retraites complémentaires des salariés à compter de 2019. Parmi les premières figurent la mise en place, pour une durée de 3 ans, d'une revalorisation moindre des pensions de retraite avec une indexation inférieure d'un point à l'inflation, le décalage de la date de revalorisation des pensions de façon pérenne (au 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} avril), une augmentation du coût d'achat du point, ainsi que le renouvellement de la contribution exceptionnelle temporaire (CET). À noter qu'un élément fondamental de cet accord repose sur la création d'un régime unifié, issu de la fusion de l'Agirc et de l'Arrco et couplée à d'autres actions mises en place à compter de 2019. Il convient aussi de relever en 2019, la mise en place, pour les générations nées à partir de 1957, d'un dispositif de coefficients de solidarité ou de coefficients majorants visant à inciter les salariés à travailler plus longtemps. Aussi, un salarié remplissant les conditions de départ à taux plein et faisant valoir ses droits à la retraite avant l'âge de 67 ans, se verra appliquer un coefficient de minoration de 10 % pendant les trois premières années de la retraite. S'il travaille plus longtemps, un coefficient de majoration lui sera alors appliqué, étant précisé que ce système de coefficients solidarité ou majorant est valable jusqu'à l'âge de 67 ans maximum. Cet accord prévoit également une nouvelle baisse des dépenses de gestion de 300 millions d'euros sur la période triennale 2019-2022, qui s'ajoute à celle qui découle de l'article 8 de l'accord du 13 mars 2013.

L'ensemble de ces mesures atteste de la volonté des partenaires sociaux de trouver des solutions afin de pérenniser sur le long terme les régimes de retraite complémentaire.

◆ Adaptation des statuts des institutions de retraite complémentaire aux statuts types

Tout au long de l'année 2015, les Conseils d'administration des institutions de retraite complémentaire ont préparé l'adaptation de leurs statuts aux nouveaux modèles adoptés par les fédérations Agirc-Arrco fin 2014. Aussi, ils ont notamment dû travailler à la composition de leurs futures instances avec un changement important puisque les Assemblées Générales disparaissent au profit de comités paritaires d'approbation des comptes.

Il s'agissait donc pour les institutions de retraite complémentaire du Groupe de leur dernière Assemblée Générale sous cette forme. L'année prochaine se tiendra à la même période un comité paritaire d'approbation des comptes composé de 40 membres, désignés par les organisations syndicales et professionnelles, comparativement à des Assemblées Générales de 300 délégués pour la CAMARCA et de 200 délégués pour AGRICA RETRAITE AGIRC. Les modifications statutaires devant conduire à la mise en place du nouveau dispositif sont soumises à l'approbation de leurs Assemblées Générales extraordinaires respectives, celui-ci devant être adopté au plus tard au 1^{er} juillet 2016.

L'autre changement important réside dans l'instauration d'une répartition égalitaire au sein des Conseils d'administration. Ainsi, chaque organisation syndicale représentative disposera désormais du même nombre de sièges au Conseil d'administration. En termes de mise en œuvre, les nouvelles dispositions statutaires entreront en vigueur dès leur agrément par le Ministère.

◆ La mise en œuvre de l'offre agricole

À l'issue du processus de réflexion stratégique, les institutions du Groupe AGRICA avaient décidé en décembre 2014 de réaffirmer leur ancrage agricole pour assurer leur développement et celui du Groupe en se prononçant en faveur d'un partenariat avec les acteurs de l'assurance du monde agricole à savoir le Crédit Agricole, Groupama et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

L'année 2015 a donc été l'année de la concrétisation de l'offre agricole. D'un point de vue opérationnel, la gestion des contrats est assurée principalement par la MSA, tandis que le Crédit Agricole et Groupama assurent la commercialisation et la diffusion de cette offre auprès des entreprises. Ce réseau de distribution de proximité permet de proposer un service client multicanal et un accompagnement renforcé grâce à une équipe de près de 2 800 conseillers.

L'offre agricole permet la conjugaison des atouts et spécificités des quatre partenaires et permet de proposer au monde agricole des assurances adaptées à ses problématiques au travers d'offres modulaires répondant à leur cahier des charges avec des garanties optimisées et tarifées au plus juste, tant pour des assurances complémentaires collectives en matière de santé et de prévoyance que pour des services comme notamment l'accès à des réseaux de soins optiques ou dentaires, ou encore des services d'assistance.

Par le biais de l'offre agricole, les partenaires ont ainsi formalisé, au cours de l'exercice 2015 des réponses communes à plusieurs appels d'offres et ce dès le mois de février, avec notamment l'appel d'offres des branches coopération agricole et industrie agroalimentaire pour lequel la CCPMA PRÉVOYANCE a été référencée ou encore l'accord national de la production agricole où AGRI PRÉVOYANCE a été le seul assureur référencé.

◆ La reconnaissance d'un groupe prudentiel

Le groupe prudentiel est défini dans la directive Solvabilité 2 comme un ensemble d'entreprises liées, sous forme contractuelle ou autre, par des relations financières fortes et durables. L'une de ces entreprises, doit exercer effectivement, au moyen d'une coordination centralisée, une influence déterminante sur les décisions, y compris financières, des autres membres.

Concernant le Groupe AGRICA, l'ACPR a reconnu que les trois institutions de prévoyance sont indépendantes politiquement et qu'elles ne sont pas liées entre elles par des traités de réassurance, des financements directs ou subordonnés, ou encore des contrats de solidarité financière. Néanmoins, elle a souligné qu'elles partagent une marque commerciale commune et, surtout, des moyens communs au travers du GIE AGRICA GESTION. Dès lors, s'est posée pour les trois institutions la question de la reconnaissance ou non de l'existence d'un groupe prudentiel, sachant qu'une réponse négative équivaldrait à une limitation des liens existants, ce qui reviendrait pour chaque institution de prévoyance à sortir du GIE AGRICA GESTION et disposer de son propre personnel, ainsi que d'un système de gouvernance et des fonctions clés différents.

Après un examen de la question, les Conseils des trois institutions de prévoyance du Groupe ont reconnu l'existence d'un groupe prudentiel et ont décidé unanimement de poursuivre les études sur les moyens de sa concrétisation. Pour ce faire, deux options ont été retenues : la constitution d'une société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) ou la fusion des trois institutions de prévoyance. Il a été décidé que ces scénarii seraient étudiés afin de pouvoir communiquer à l'ACPR, au 31 mars 2016, l'hypothèse retenue, accompagnée d'un calendrier de mise en œuvre. Il convient de préciser que la constitution d'une SGAPS implique de créer une nouvelle structure qui centraliserait les pouvoirs de contrôle et de sanctions sur ses institutions de prévoyance membres, ainsi que les fonctions de gouvernance et politiques liées à solvabilité précédemment mentionnées. La fusion des institutions de prévoyance quant à elle ne nécessiterait pas une nouvelle structure mais imposerait une évolution des organisation et processus de gestion actuels.

Au terme de cette période d'étude, les Conseils des trois institutions de prévoyance du Groupe ont finalement décidé de reporter leur décision au 30 juin 2016 suite au courrier de l'Instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP invitant le Groupe à exprimer sa position quant au rapprochement des institutions de retraite complémentaire.

◆ Conclusion

Le Groupe AGRICA a été créé par la volonté des partenaires sociaux de gérer au meilleur coût et avec une haute qualité de service la retraite complémentaire des salariés agricoles et de proposer une offre paritaire pour la prévoyance, et par la suite pour la santé, et voilà près de 20 années qu'il œuvre en ce sens.

Aujourd'hui, à la veille de décisions stratégiques majeures pour le Groupe, il convient de rappeler la finalité d'AGRICA, qui est de répondre aux besoins des salariés et entrepreneurs agricoles en matière de protection sociale complémentaire en proposant une protection de qualité pour tous, tout en respectant le principe de solidarité.

1,2513 €
Valeur du point Arrco
au 1^{er} avril 2015

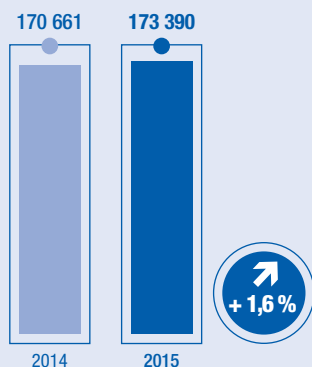
0,4352 €
Valeur du point Agirc
au 1^{er} avril 2015

Chiffres-clés

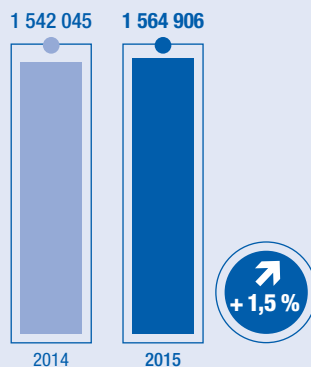
Résultats démographiques et techniques

Institutions de retraite complémentaire

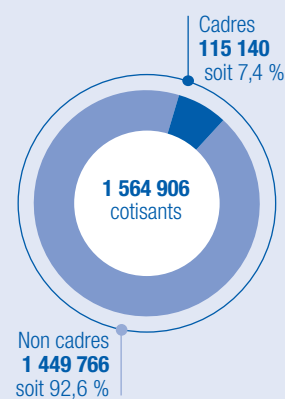
ENTREPRISES ADHÉRENTES



COTISANTS

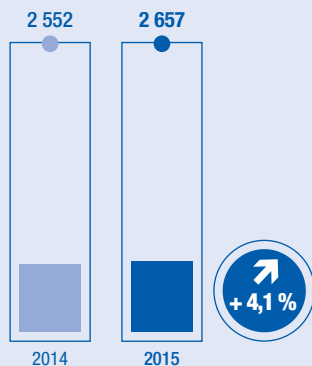


RÉPARTITION DES COTISANTS EN RETRAITE SELON LEUR STATUT

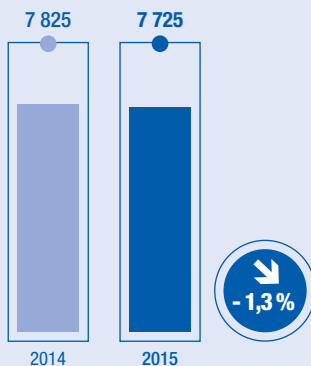


RETRAITE ANNUELLE MOYENNE

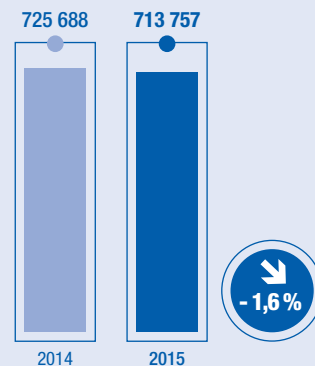
CAMARCA



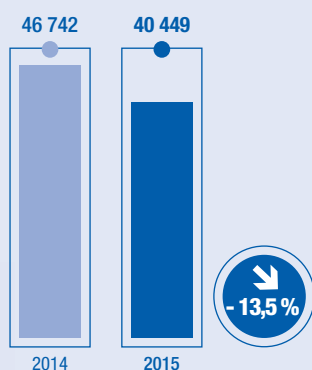
AGRICA RETRAITE AGIRC



RETRAITÉS



NOUVELLES LIQUIDATIONS



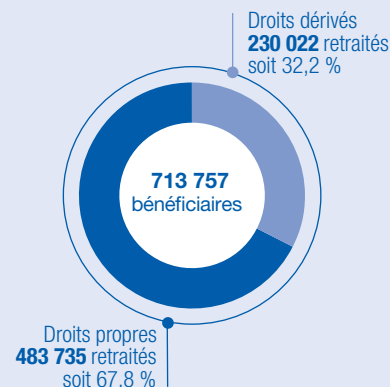
DÉLAIS MOYENS DE LIQUIDATION

Délai de premier paiement
(indicateur L2.17)
CAMARCA : 63 jours
AGRICA RETRAITE AGIRC : 33 jours

Délai de paiement définitif suite à provisoire (indicateur L2.34)
CAMARCA : 64 jours
AGRICA RETRAITE AGIRC : 65 jours

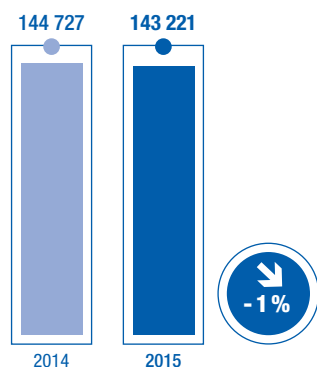
Part des dossiers payés dans le mois de la date d'effet (indicateur L2.28)
CAMARCA : 55 %
AGRICA RETRAITE AGIRC : 81 %

BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE DROITS

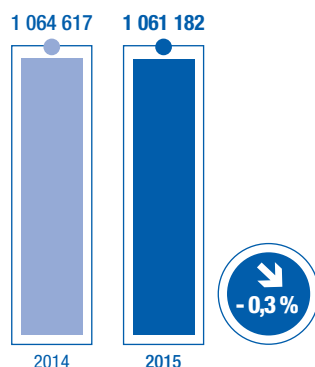


Institutions de prévoyance (prévoyance, santé, épargne*)

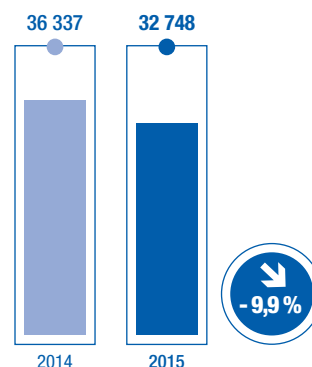
ENTREPRISES ADHÉRENTES



COTISANTS



CONTRATS SOUSCRITS PAR LES RETRAITÉS



* Retraite supplémentaire et épargne salariale.

PRÉVOYANCE (INCAPACITÉ, INVALIDITÉ, DÉCÈS, OBSÈQUES)

142 107 entreprises adhérentes
1 056 568 cotisants actifs
15 283 cotisants retraités

SANTÉ

75 282 entreprises adhérentes
630 941 cotisants actifs
26 167 cotisants protégés au titre de la loi Évin (retraités, personnes en invalidité et personnes en recherche d'emploi)

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

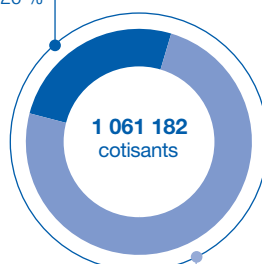
15 782 entreprises adhérentes
304 358 cotisants actifs

ÉPARGNE SALARIALE

719 entreprises adhérentes
12 449 porteurs de parts de FCPE
26 178 salariés épargnants potentiels à AGRICA Épargne

RÉPARTITION DES COTISANTS AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE SELON LEUR SECTEUR PROFESSIONNEL

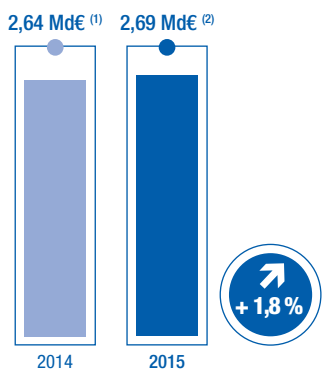
Organismes professionnels agricoles : **271 014** soit 26 %



Entreprises de la production agricole : **790 168** soit 74 %

Résultats financiers

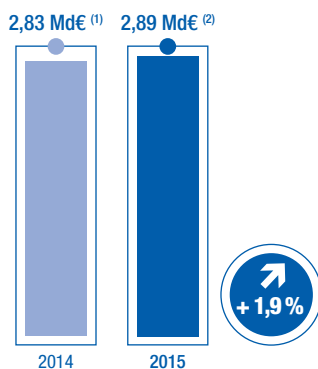
COTISATIONS



⁽¹⁾ Dont 0,53 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,11 Md€ en retraite.

⁽²⁾ Dont 0,58 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,11 Md€ en retraite.

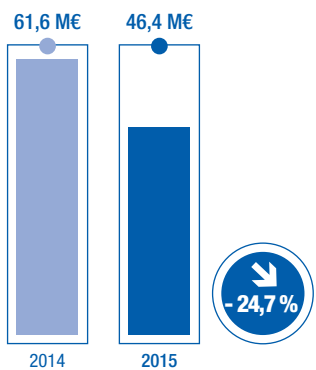
PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS



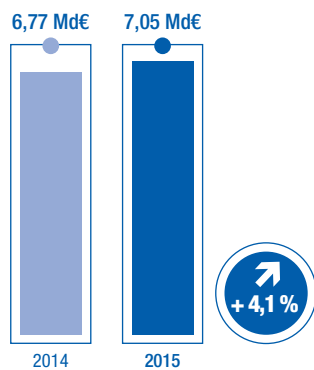
⁽¹⁾ Dont 0,42 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,43 Md€ en retraite.

⁽²⁾ Dont 0,42 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,47 Md€ en retraite.

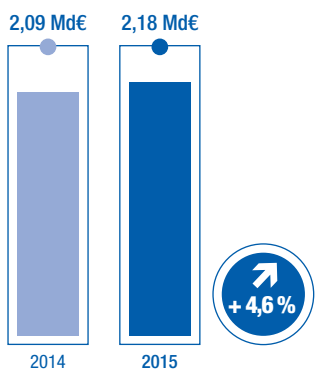
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE



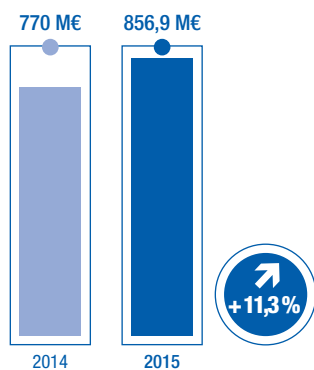
FONDS GÉRÉS PAR LE GROUPE



RÉSERVES DES INSTITUTIONS DU GROUPE

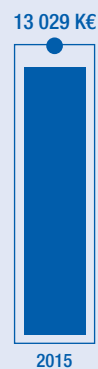


FONDS PROPRES COMBINÉS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

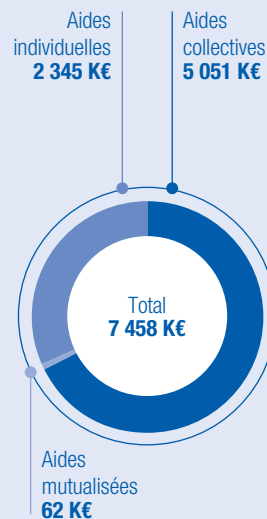


Fonds social

RESSOURCES DISPONIBLES



AIDES ACCORDÉES PAR LES INSTITUTIONS



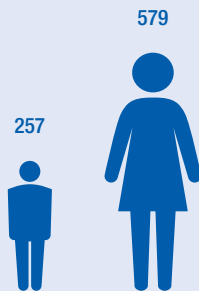
Indicateurs sociaux et environnementaux

Informations sociales

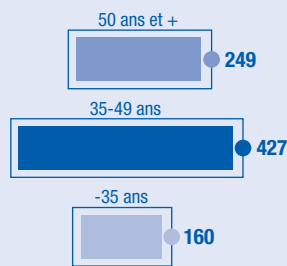
Emploi

EFFECTIF TOTAL : 836 PERSONNES

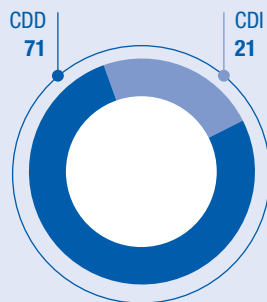
RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



PYRAMIDE DES ÂGES

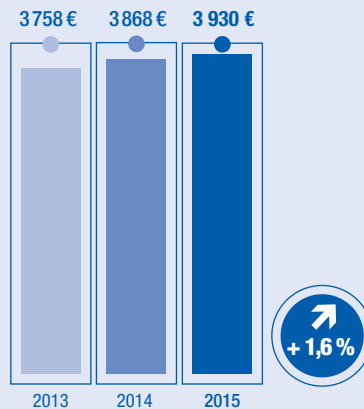


NOMBRE D'EMBAUCHES



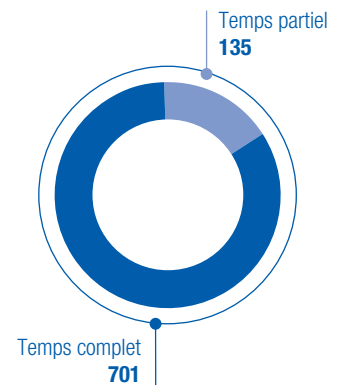
Licenciements CDI : 6 personnes

RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE



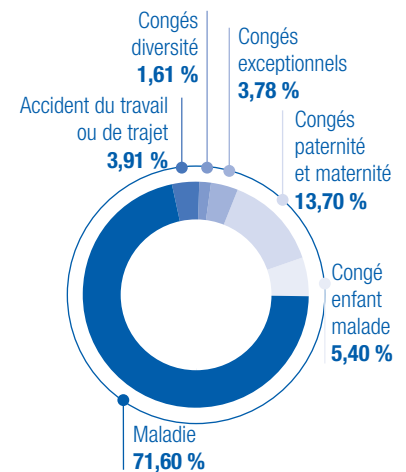
Organisation du temps de travail

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL ET TEMPS COMPLET



ABSENCES PAR CATÉGORIE

Taux d'absentéisme : 6,90 % (6,23 % en 2014)



Relations sociales

NOMBRE D'ACCORDS EN COURS

Accord de branche

- ◆ Convention collective nationale de travail du personnel des institutions de retraite complémentaire du 9 décembre 1993

Accords d'entreprise

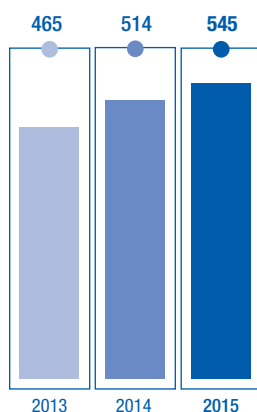
- 2 sur le statut collectif
- 5 sur le temps de travail
- 7 sur la rémunération
- 2 sur la protection sociale
- 1 sur la mobilité
- 3 sur la diversité
- 4 sur les instances du personnel

- ◆ Nombre d'accords signés : 8
- ◆ Nombre de réunions des IRP (CE, CHSCT, DSE, DP Paris et Régions) : 64

Santé et sécurité

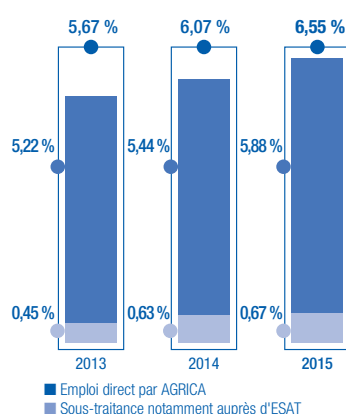
ACCIDENTS DE TRAVAIL ET TRAJETS

Nombre de journées non travaillées



EMPLOI HANDICAP ET SOUS-TRAITANCE

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap



Nombre d'accidents en 2015 : **12** (18 en 2014)
 Nombre de réunions du CHSCT : **5** dont 1 réunion extraordinaire

Formation

NOTE D'ORIENTATION DE LA FORMATION

- ◆ Accompagner les compétences individuelles des collaborateurs selon 2 axes : les formations permettant le maintien ou l'évolution dans le poste et les formations permettant l'acquisition d'une certification ou d'un diplôme.
- ◆ Renforcer le professionnalisme des équipes par des actions collectives selon 3 axes : les actions de formation ciblées par « métiers », les parcours de formations d'AGRICA, les formations permettant de piloter l'activité dans un contexte en changement.

FORMATION CONTINUE

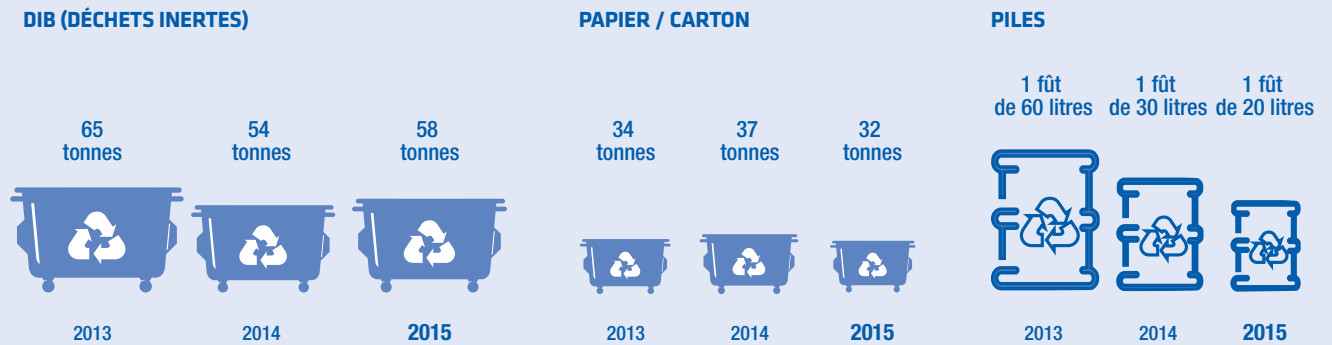
Montant en 2015 : **1 399 007 euros**
 (1 280 864 euros en 2014)
 Soit 3,64 % de la masse salariale

STAGES

- ◆ Nombre de stagiaires : **563**
 (560 en 2014)
- ◆ Nombre d'heures de stage en 2015 : **11 612 heures** (11 781 en 2014)
- ◆ Nombre de stagiaires par rapport à l'effectif total : **66,81 %**

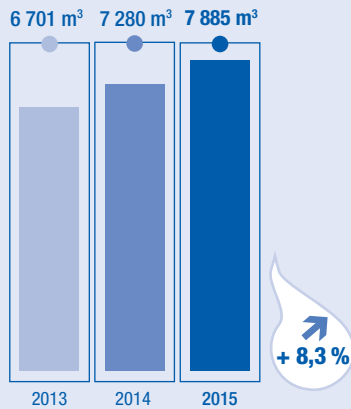
Informations environnementales

Tri sélectif des déchets

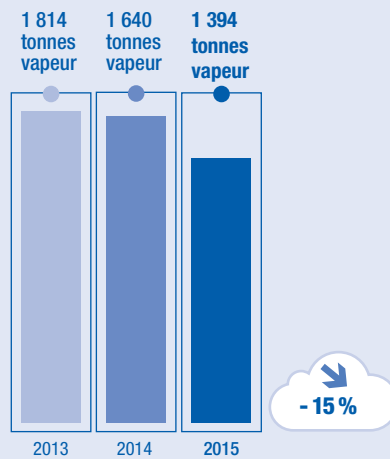


Utilisation durable des ressources

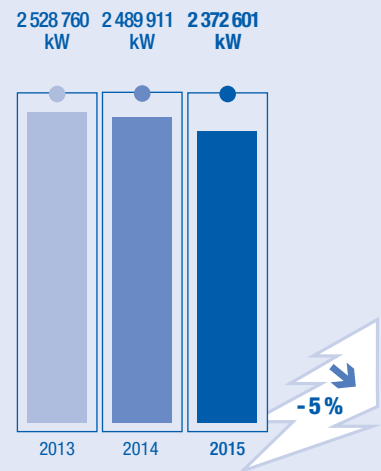
CONSOMMATION D'EAU M³



CONSOMMATION CPCU TONNES VAPEUR



CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ KW



Sous-traitance et fournisseurs

100 % des appels d'offres du Service Achats incluent des critères sociaux et environnementaux.

100 % des nouveaux fournisseurs sont signataires de la charte fournisseur.



Résolution

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

◆ **Première et unique résolution : approbation du rapport**

« L'Assemblée Générale ordinaire de l'association sommitale Groupe AGRICA, réunie le 16 juin 2016, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve, ledit rapport tel qu'il a été présenté et donne *quitus* au Conseil d'administration. »

Composition du Conseil d'administration

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

Président

◆ Guy CHÂTEAU FNCA

Administrateurs titulaires

◆ Bruno HEURTEL Coop de France

◆ Gilbert KEROMNES Coop de France

◆ Emmanuel PARIS Coop de France

◆ Jacques BOYER FNCA

◆ Isabelle GODENÈCHE FNCA

◆ Bernard LOLLIOT FNCA

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Anne CHAMBARET FNSEA

◆ Claude COCHONNEAU FNSEA

◆ Clément FAURAX FNSEA

◆ Joseph LECHNER FNSEA

◆ Morgan OYAUX FNSEA

◆ Éric GELPE UDSG

Auditeurs

◆ Évelyne SERGENT FNEMSA

◆ Jean-Pierre DECOOL UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

Vice-président

◆ Pascal LEFEUVRE CFE-CGC

Administrateurs titulaires

◆ Alain DYJA CFE-CGC

◆ Bernard JOLIVET CFE-CGC

◆ François SERPAUD CFE-CGC

◆ Jean-Marie BLIN CFTC

◆ Jean-Maurice PAUL CFTC

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

◆ Emmanuel DEMAREST FGA-CFDT

◆ Myriam GERNEZ CARDON FGA-CFDT

◆ Denis LONGERON FGA-CFDT

◆ Joël COLPIN FNAF-CGT

◆ Philippe PEUCHOT FNAF-CGT

◆ Liliane BOUREL FO

◆ Jean-Pierre MABILLON FO

Auditeurs

◆ Alain AUZEMERY UNSA AA

◆ Dominique ROUGIER UNSA AA

Composition du Conseil d'administration au 22 avril 2016.

BUREAU GROUPE AGRICA

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

Président

◆ Guy CHÂTEAU	FNCA
---------------	------

Membres du Bureau

◆ Claude COCHONNEAU	FNSEA
◆ Jean-Pierre DECOOL	UDSG
◆ Anne GAUTIER	FNEMSA
◆ Emmanuel PARIS	Coop de France

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

Vice-président

◆ Pascal LEFEUVRE	CFE-CGC
-------------------	---------

Membres du Bureau

◆ Jean-Marie BLIN	CFTC
◆ Denis LONGERON	FGA-CFDT
◆ Jean-Pierre MABILLON	FO
◆ Philippe PEUCHOT	FNAF-CGT

Auditeur

◆ Alain AUZEMERY	UNSA AA
------------------	---------

COMITÉ D'AUDIT GROUPE AGRICA

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 3

Membres

◆ Claude COCHONNEAU	FNSEA
◆ Gilbert KEROMNES	Coop de France
◆ Bernard LOLLIOT	FNCA

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 3

Président

◆ Emmanuel DELÉTOILE	FGA-CFDT
----------------------	----------

Membres

◆ Jean-Marie BLIN	CFTC
◆ Jean-Pierre MABILLON	FO

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2015

1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le jeudi 18 juin 2015 à 10h45, l'Assemblée Générale ordinaire de Groupe AGRICA s'est réunie aux Salons de l'Aveyron – 75012 Paris sous la présidence de :

M. Guy CHÂTEAU, Président du Conseil d'administration.

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence.

Les délégués ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom propre qu'en leur qualité de représentant.

Conformément à l'article 9.2.2 des statuts de Groupe AGRICA, le Président constate que chaque institution de retraite complémentaire est représentée et que la moitié au moins des délégués sont présents ou représentés, soit 71 sièges sur 142.

Après examen de la feuille de présence, il apparaît que :

1. chaque institution de retraite complémentaire est représentée ;
 2. la moitié des membres de l'association est représentée.
- ◆ 74 délégués sont présents ou représentés, soit 113 sièges sur 142, représentant 464 voix.

Adhérents : 50 sièges des présents ou représentés

Participants : 63 sièges des présents ou représentés

L'Assemblée Générale désigne comme assesseurs **M. Emmanuel PARIS** (Coop de France) dans le collège des adhérents et **M. Dominique BOUCHEREL** (CFTC) dans le collège des participants.

M. GIN est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale ordinaire d'examiner les points suivants :

- ◆ approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2014 ;
- ◆ présentation des chiffres-clés au moyen d'une vidéo ;
- ◆ rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- ◆ présentation de la résolution ;
- ◆ interventions des organisations syndicales et professionnelles qui sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de l'Assemblée ;
- ◆ débat général ;
- ◆ opération de vote de la résolution.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le Président demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2014.

En l'absence d'intervention, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DES CHIFFRES-CLÉS

Projection d'une vidéo sur les chiffres-clés de l'année 2014.

4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration de Groupe AGRICA composé comme suit :

« 2014 a vu s'accélérer les profondes mutations initiées depuis quelques années dans l'environnement des groupes de protection sociale. Dans ce contexte, le Groupe AGRICA a poursuivi son adaptation dans les domaines de l'assurance de personnes et de la retraite complémentaire, tout en avançant sur son processus de réflexion stratégique. Le présent rapport abordera : les grandes mutations intervenues dans l'environnement du Groupe (I), le processus de réflexion stratégique ainsi que les évolutions en matière de gouvernance (II).

◆ I. Un environnement en mutation

Groupe de protection sociale (GPS), AGRICA mène de front ses différents métiers avec toujours pour seul objectif le service à ses ressortissants. L'association sommitale et ses administrateurs œuvrent afin d'assurer cette cohésion dans tous les domaines d'actions des différentes institutions, dans un paysage en perpétuelle évolution, modifiant significativement l'environnement de notre Groupe. Cette année encore, il a connu de nombreuses modifications structurelles tant en termes d'organisation, de gestion qu'en termes de gouvernance.

Il est important d'évoquer tout d'abord les conséquences de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires, et plus particulièrement de son article 8 qui institue un groupe de travail paritaire chargé de la rationalisation des coûts de gestion des institutions de retraite complémentaire. Ainsi, cet article précise tout d'abord une

règle de seuils minimal et maximum au regard du poids relatif des GPS. En effet, pour conserver sa délégation accordée par les fédérations, un groupe devra peser au minimum 10 % des opérations des régimes de retraite complémentaire, et ne devra pas en excéder les 30 %. Il est toutefois admis une exception pour les groupes parvenant à démontrer que le niveau de leur performance de gestion est de nature à justifier une dérogation à cette règle. Ces critères devraient être définis durant l'exercice 2015.

Par ailleurs, le groupe de travail a dans le même temps adopté 8 résolutions induisant de profonds changements dans la gestion des GPS. On peut ainsi citer notamment la révision de la formule de péréquation servant au calcul des dotations de gestion, et une part importante des dépenses sous pilotage budgétaire fédéral (c'est-à-dire soumises à autorisation préalable des fédérations), dans un objectif de fort abaissement des coûts de gestion et des dépenses informatiques de 300 millions d'euros. Enfin, l'outil « contrat d'objectifs » sera prochainement adapté au nouveau modèle de gestion de la retraite. Ainsi, le Groupe AGRICA dans toutes ses composantes s'est donc attelé à mettre en œuvre ces nouvelles exigences tant en termes de priorisation et pilotage des projets informatiques qu'en termes budgétaires. Il convient de souligner que ces recommandations ne constituent qu'une première étape dans cette phase dite de rationalisation, puisque les travaux des partenaires sociaux sur la question se poursuivent.

Autre sujet entraînant d'importantes modifications dans l'environnement du Groupe : la déclaration sociale nominative ou « DSN ». Créée par la loi du 22 mars 2012, relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, la DSN deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2016, pour tous les employeurs, y compris ceux du secteur agricole. Jusqu'à présent, les entreprises devaient fournir de nombreuses déclarations sociales, avec des données souvent similaires à différents organismes et à des échéances diverses. Avec la DSN, les données extraites directement du traitement des salaires sont adressées mensuellement, en une fois par un flux automatisé, puis ensuite automatiquement redirigées aux organismes concernés.

L'année 2014 a été également fortement marquée par le remplacement des clauses de désignation par des clauses de recommandation au sein des accords de branches, ce qui a d'ailleurs eu un impact conséquent sur le processus de réflexion stratégique qui débutait. Autre événement ayant eu des conséquences plus opérationnelles : le renouvellement par voie d'appel d'offres de l'accord du secteur du Paysage, contrat représentant plus de 40 % du chiffre d'affaires d'AGRI PRÉVOYANCE. Afin de répondre aux exigences des partenaires sociaux contenues dans le cahier des charges, un nouveau schéma de gestion a été élaboré. Ainsi, AGRI PRÉVOYANCE a décidé de prendre en charge le pilotage et la responsabilité de l'adhésion des entreprises et de l'affiliation des salariés. Il convient de souligner que cette nouvelle organisation ne remet pas en cause la collaboration avec la MSA, bien au contraire. En effet, celle-ci continue de gérer l'appel des cotisations et le versement des prestations pour le compte de notre institution. Cette configuration nouvelle a répondu à l'attente des partenaires sociaux, qui en définitive ont recommandé AGRI PRÉVOYANCE pour gérer les garanties prévoyance et santé des salaires du paysage. Notons que ce dispositif a vocation à être étendu à d'autres secteurs professionnels et devenir ainsi un schéma de gestion de référence pour les autres institutions de prévoyance du Groupe.

Enfin, et ceci conformément aux recommandations de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), l'année 2014 a vu se restructurer les processus de préparation et

d'accompagnement des instances de gouvernance se traduisant notamment par la mise en place par l'institution d'un dispositif ORSA (processus interne d'évaluation des risques et de solvabilité). Dans ce cadre, des rapports ont été adressés par les trois institutions de prévoyance du Groupe, établis grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle comitologie interne (comité assurantiel, comité financier, comité de management des risques, comité ORSA). Il est important de relever que cette nouvelle organisation a notamment permis, pour la première fois, la formalisation et l'approbation par les Conseils d'administration des institutions de prévoyance, de politiques de souscription, d'investissement et de réassurance. Le déploiement du dispositif ORSA se poursuit et sera finalisé au cours de l'année 2015.

◆ II. Réflexion stratégique et évolutions en matière de gouvernance

A. LA POURSUITE DU PROCESSUS DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Comme nous l'évoquons à l'occasion du précédent rapport, le Conseil d'administration de Groupe AGRICA a entrepris dès 2013 une réflexion sur les orientations politiques et stratégiques du Groupe, affichant ainsi sa volonté d'être acteur dans ses futures évolutions. Après une première phase d'état des lieux de l'environnement économique et réglementaire dans lequel le Groupe AGRICA évoluait, il a été identifié les différentes possibilités lui étant offertes ainsi que les risques prévisibles. Une analyse précise des forces et des faiblesses du Groupe a été réalisée et a permis alors aux membres du Conseil d'administration d'entamer leur propre réflexion afin de rechercher une stratégie pour le Groupe la plus largement partagée. Dès lors, les administrateurs ont examiné toutes les possibles évolutions avec in fine, un accent mis sur l'étude de deux options : d'une part l'« Alliance Pro », avec les partenaires de la plateforme AMICAP, et d'autre part l'« offre agricole » avec Groupama, le Crédit Agricole et la Mutualité Sociale Agricole.

Après de nombreuses études et réunions, l'option dite « Alliance Pro » a donné lieu à un premier rapport de préfiguration qui a été soumis à l'examen de l'instance de coordination Agirc-Arco-CTIP. Cette instance a constaté que le projet permettrait bien de remplir les différentes conditions pré-requises et d'atteindre la taille critique des 10 % évoquée en première partie, mais a toutefois mis en exergue deux points d'attention. Ainsi en retraite complémentaire, elle a fait valoir que toutes les institutions de retraite complémentaire devaient fusionner en une seule institution Arco et une seule institution Agirc, les entités les plus importantes absorbant les autres. En matière d'assurance de personnes, elle attirait l'attention sur les conséquences de cette « Alliance pro » au regard des dispositions de Solvabilité 2 et la possible requalification en un groupe prudentiel.

À la lumière de ces observations, un deuxième projet de traité de coopération a été formalisé, prévoyant un rapprochement nettement plus intégré des différents partenaires de l'alliance. Ce projet a ensuite été soumis au Conseil d'administration de Groupe AGRICA qui a estimé que ce texte présentait de nombreuses divergences avec l'esprit de la démarche initiale et que dès lors, il ne pouvait pas recevoir son adhésion. Néanmoins, il a souligné que cette décision ne remettait pas en question la poursuite, voire le développement des partenariats techniques engagés antérieurement avec ces groupes professionnels et notamment celui de l'AMICAP.

Le Conseil d'administration a alors choisi à l'unanimité des organisations d'employeurs et des organisations syndicales, l'autre option envisagée. Cette dernière se présente sous la forme de la structuration d'un partenariat avec Groupama, le Crédit Agricole et la Mutualité Sociale Agricole tendant à présenter une offre agricole commune où chacun des partenaires se voit confier un rôle. Schématiquement, la négociation des accords collectifs serait confiée à AGRICA ainsi que l'assurance des garanties. La distribution relèverait des réseaux du Crédit Agricole et de Groupama, voire d'AGRICA, selon les cas. La gestion quant à elle relèverait très largement de la MSA notamment pour les opérations d'adhésion et d'affiliation. Cette action de concert, dans une logique gagnant-gagnant, permettrait d'apporter des réponses communes au plus près des exigences que formuleront les partenaires sociaux dans les prochains appels d'offres, et ceci, dans l'intérêt partagé et global du monde agricole. Il convient ici de souligner que la première mise en œuvre de ces partenariats a été réalisée dès le début de cette année et qu'elle s'est révélée particulièrement opportune. En effet, dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres diligenté par la Coopération agricole et les Industries agroalimentaires, les partenaires sociaux ont décidé de référencer AGRICA en matière de complémentaire santé.

B. ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Suite à l'accord sur la modernisation du paritarisme et son fonctionnement, les statuts de référence des groupes de protection sociale ont été modifiés par l'instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP. Parmi les nouvelles dispositions comprises dans ces nouveaux statuts, il est à noter notamment l'obligation de créer un Bureau au sein de l'association sommitale, l'introduction d'un principe de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, et de nouvelles obligations pour les administrateurs en matière de formation ou encore de présentisme. Le Conseil d'administration de Groupe AGRICA a donc travaillé à la modification de ses statuts dans le respect des nouveaux textes de référence, tout en souhaitant apporter quelques modifications au regard de sa spécificité agricole. Après plusieurs échanges avec l'instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP, cette dernière a décidé qu'en dépit de ses particularités, le Groupe AGRICA devait respecter la lettre des statuts de référence. Aussi, le 10 février 2015, l'Assemblée Générale extraordinaire a-t-elle adopté ces nouvelles dispositions statutaires qui sont entrées en vigueur le jour même.

Conclusion

Le Groupe AGRICA a toujours, dans le cadre de son activité et de son développement, privilégié la recherche de partenariats, et si possible agricoles, afin d'offrir le meilleur service au moindre coût, tout en favorisant la synergie avec les structures du monde agricole. Ce positionnement s'inscrit dans une stratégie cohérente et dans la plus pure logique au regard de l'origine, de la composition et de la finalité du Groupe.

C'est pourquoi aujourd'hui, à l'heure de définir une stratégie pour les années à venir, le Conseil d'administration après une large et approfondie réflexion, prenant en compte l'ensemble des paramètres internes et externes, a décidé à l'unanimité de confirmer sa politique de renforcement du monde agricole en s'appuyant sur les acteurs majeurs du domaine de l'assurance et de la protection sociale, qui permettra au Groupe de pérenniser ses actions dans le cadre d'un intérêt partagé. »

5. PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION

Le Président invite M. GIN à donner lecture de la résolution suivante :

Première et unique résolution : approbation du rapport du Conseil d'administration :

« L'Assemblée Générale ordinaire de l'association sommitale Groupe AGRICA, réunie le 18 juin 2015, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve, ledit rapport tel qu'il a été présenté et donne *quitus* au Conseil d'administration. »

6. INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

◆ Intervention de M. Philippe Peuchot, administrateur, au nom de la FNAF-CGT :

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'an passé à la même période nous étions amenés devant cette même Assemblée à exprimer nos craintes les plus vives quant aux orientations envisagées pour ce Groupe. En effet, nous nous trouvons dans un moment particulier, une partie des composantes de celui-ci avait fait le choix, voire le non-choix, puisqu'était défendue l'idée pour des raisons de taille qu'il n'y avait pas d'autre choix que la solution de grandir en se fondant dans une alliance multi-professionnelle.

Quelques forces au sein du Conseil d'administration se sont exprimées pour attirer l'attention sur les risques sous-jacents à de telles orientations : risques économiques, sociaux et politiques, l'ordre de ceci étant difficile à établir. Je vous demande d'avoir l'indulgence de ne pas vous arrêter à celui-ci, puisqu'une année est passée, quelques réunions de travail ainsi que des Conseils d'administration. L'insistance et la pugnacité dans l'explication des risques encourus par les forces syndicales et professionnelles attachées au maintien d'un groupe spécifique agricole, ce malgré certains antagonismes, on s'en doute, conduit à approfondir la réflexion dans l'ensemble des composantes.

Les prétentions affichées d'acteurs majoritaires du rapprochement multi-professionnel, comme PRO BTP, ont clos les débats et réflexions dans ce sens. Nous sommes donc aujourd'hui devant une Assemblée Générale du Groupe qui se voit proposer une stratégie de maintien et de développement de ce Groupe dans des orientations professionnelles agricoles avec leurs spécificités dans un cadre hors-champ. La CGT s'en félicite car c'est un cap qui est franchi. Mais si vous avez évité celui-ci, il vous faut rester conscient de ceux qui restent à venir : une modification fondamentale au plan législatif, un arrêt des accords avec désignation et donc de fait une concurrence accrue entre les groupes de protection sociale et les assureurs, un positionnement affiché de groupe agricole sans que les distorsions liées aux intérêts de chacune des composantes ne soient réglées, un travail de fond à réaliser pour s'améliorer et faire face aux nouveaux enjeux liés à la gestion, aux services rendus, aux dispositifs de

protection sociale issus d'accords collectifs, et en la matière le futur accord agricole est un enjeu de taille.

Dans le projet de groupe professionnel et malgré ce bel affichage, des intérêts propres à certaines de ses composantes continuent à créer des tensions fortes et à nuire à l'efficacité si nécessaire dans cette période de forte incertitude. Si une telle situation devait perdurer pour des intérêts purement mercantiles, c'est à moyen terme l'exclusion de ce groupe qui nous guette. Rappelez-vous, je vous ai indiqué dans un ordre incertain les risques qui nous guettent dans l'alliance interprofessionnelle, et bien, ils sont toujours d'actualité dans le groupe professionnel, si l'intérêt du groupe ne prime pas sur les intérêts des composantes, et je vais me permettre là de leur donner un ordre :

- ◆ risques sociaux avec plusieurs centaines d'emplois en jeu ;
- ◆ politique, car il n'aura échappé à aucun d'entre vous que le maintien des secteurs hors champs est lié aussi à leurs capacités de structuration sociale et du maintien des outils qui y contribuent ;
- ◆ enfin, économique pour les composantes qui ont tout à perdre dans un scénario de disparition du Groupe.

L'année qui vient de s'écouler a démontré la capacité de chacun, de faire des choix dans un intérêt collectif, souhaitons qu'à la prochaine Assemblée Générale nous puissions les constater et vous pouvez compter sur la CGT pour œuvrer en ce sens. Enfin, j'en terminerai en vous appelant à voter la seule et unique résolution qui nous est présentée, merci. »

◆ Intervention de M. Jean-Maurice Paul, administrateur, au nom de la CFTC :

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,
Mesdames, Messieurs,

Nous évoquerons rapidement l'actualité de nos régimes complémentaires et ensuite celle de notre groupe professionnel.

ACTUALITÉ DE NOS RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Nous sommes intervenus sur ce sujet lors des deux AG CAMARCA et ARA. Néanmoins, nous tenons à réaffirmer à cette tribune la nécessité de trouver rapidement un accord «responsable et équilibré» pour assurer l'avenir de nos deux régimes de retraite complémentaire.

Notre organisation réclame un pilotage efficace des régimes Agirc-Arrco pour le moyen et long terme. Il s'agira de mesurer l'évolution des paramètres et les réajuster si nécessaire. Ce pilotage effectué par les partenaires sociaux serait fondé sur des objectifs et des indicateurs pertinents. À ce sujet, la CFTC réaffirme son attachement au régime par répartition géré paritaire, afin de répondre au mieux aux attentes de tous, assorti de mesures équitables pour chaque composante : salariés, retraités et entreprises, sans oublier le principe de solidarité notamment envers les personnes les plus fragiles.

En résumé, la CFTC préconise un panache de mesures d'optimisation des ressources et des coûts pour replacer la retraite complémentaire dans les conditions d'un avenir durable, condition de la confiance des jeunes générations dans les régimes de retraite par répartition. La CFTC ne comprend pas le récent recul des propositions patronales visant à s'exonérer de l'effort équitable que nous réclamons pour le moyen et long terme.

Nous ne désespérons pas de trouver comme par le passé les solutions positives au terme de cette négociation. La CFTC saura prendre ses responsabilités au cours des prochaines semaines.

En ce qui concerne notre Groupe nous reprendrons quelques points des deux rapports de gestion.

1) L'avenir du Groupe :

Après plusieurs mois de réflexion stratégique conformément au rôle et mission du CA de la Sommitale, nous nous sommes unanimement prononcés en faveur de l'offre agricole. Il s'agit d'une décision importante nécessitant le respect des engagements pris par toutes les parties notamment sur le terrain. La réponse à l'appel d'offres lancé par la coopération agricole et l'industrie agroalimentaire en frais de santé a démontré concrètement la faisabilité de cette orientation dans une logique gagnant-gagnant. Soulignons qu'AGRICA occupe un rôle majeur dans ce dispositif où il apparaît clairement comme l'assureur pour nos clients actuels et futurs.

Aussi nous espérons que ces partenariats permettront à notre Groupe de se développer avec nos trois partenaires historiques. Bien entendu, pour la gestion de la retraite complémentaire, il va de soi que nous poursuivons et développons les relations et partenariats techniques engagés avec les groupes professionnels au sein de l'AMICAP. Certes notre Groupe demeurera en dessous des 10 % et se devra d'être particulièrement performant en matière de gestion dans un objectif de rationalisation des coûts pour rester seul dans ce contexte de regroupement des GPS. Nous soutiendrons l'offre agricole tant sur le terrain qu'au sein des instances nationales où la CFTC y participe activement.

Il convient également de souligner les décisions favorables des partenaires sociaux en matière de désignations à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les entreprises de moins de 200 salariés qui viendront grossir les effectifs de notre Groupe et offrir des possibilités de développement pour l'activité assurances de personnes.

À ce sujet l'année 2014 a été fortement marquée par l'engagement des partenaires sociaux de l'agriculture en faveur de notre Groupe et d'AGRI PRÉVOYANCE à l'occasion du renouvellement de l'accord du secteur du paysage. La CFTC est satisfaite de l'évolution du schéma de gestion concernant le pilotage des adhésions, l'affiliation des salariés ne remettant pas en cause la collaboration avec la MSA.

Pour AGRI PRÉVOYANCE, nous notons avec satisfaction les progrès réalisés en matière de retour à l'équilibre des risques, mais il y a lieu de suivre les recommandations des comités d'audit, d'être vigilants au cours des prochains mois et surtout d'être responsables sur le terrain lors des négociations. Nous sommes tous négociateurs et responsables garants d'une bonne gestion en faveur des entreprises et des salariés. L'ACPR saura nous rappeler les règles de bonne conduite...!!!!!!... Quant à la mise en place de Solvabilité 2, nous avons apprécié le contenu de la réunion d'information du 21 mai. Elle permet aux gestionnaires que nous sommes de mieux appréhender les directives, les contraintes et les conséquences pour nos institutions et notre Groupe.

Les activités sociales sont très importantes au sein du Groupe. Elles sont impulsées par les fédérations Agirc-Arrco pour les deux IRC. Pour les IP, elles sont développées à la demande et à l'initiative des partenaires sociaux de notre secteur. Nous pensons qu'il serait judicieux de prévoir une concertation au niveau des commissions « action sociale des IRC et IP » sur des thèmes particuliers tels la prévention, le handicap, au bénéfice des actifs dans le cadre d'actions innovantes identifiées AGRICA.

Pour ce qui concerne les évolutions en matière de gouvernance, nous notons avec satisfaction l'adoption des nouvelles dispositions statutaires entrées en vigueur après la dernière Assemblée Générale extraordinaire.

Avant de conclure, nous voulons remercier l'équipe de direction et l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour la qualité du travail accompli en faveur des entreprises, des salariés, des retraités du monde agricole. Cet engagement contribue à classer notre Groupe parmi les meilleurs et à porter notre projet d'avenir.

Nous vous invitons à voter favorablement pour les résolutions proposées.

Je vous remercie de votre attention. »

◆ Intervention de M. Alain Auzemery, délégué et administrateur, au nom de l'UNSA AA :

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,*

Mon intervention s'articulera autour de deux thèmes : la réflexion stratégique et la gouvernance du Groupe.

Depuis plusieurs années l'ensemble des groupes de protection sociale subissent de fortes évolutions dans les domaines de la retraite complémentaire et l'assurance de personnes. Avec la fusion de GPS et la création d'acteurs de tailles importantes, le secteur de la protection sociale complémentaire connaît aujourd'hui de très fortes mutations.

Celles-ci ont amené AGRICA à réfléchir depuis 2013 sur ses orientations stratégiques ainsi que sur son mode de gouvernance pour assurer l'avenir du Groupe. Dès lors, les administrateurs ont examiné toutes les possibilités d'évolutions avec notamment la création de l'offre agricole ou l'adhésion au traité de coopération d'Alliance Pro.

Après deux années, le Conseil d'administration d'AGRICA a décidé à l'unanimité en décembre 2014, dans le cadre de sa réflexion stratégique, de privilégier l'offre agricole. Cette option permet à AGRICA de préserver son indépendance sous la forme d'un partenariat avec la Mutualité sociale agricole (MSA), gestionnaire du régime de protection sociale, et deux assureurs, en l'occurrence Groupama et Crédit Agricole.

L'UNSA AA s'inscrit pleinement dans ce choix stratégique mené pour assurer l'avenir de notre Groupe de protection sociale du monde agricole et préserver notre spécificité professionnelle afin d'améliorer le service rendu aux salariés et aux entreprises.

Avec l'offre agricole, AGRICA privilégie ainsi son ancrage dans le monde agricole pour assurer son développement et son indépendance.

CONCERNANT LA GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration du CTIP a adopté le 15 janvier 2013 une nouvelle recommandation sur la gouvernance des institutions de prévoyance consacrée à l'application de l'Accord national interprofessionnel sur la modernisation du paritarisme, conclu le 17 février 2012, qui traduit la volonté des partenaires sociaux de renforcer l'encadrement et la transparence du paritarisme.

L'essentiel de ces modifications portent sur la composition du Conseil d'administration : désignation des administrateurs, représentation hommes/femmes, limite d'âge, durée et cumul

des mandats, prévention des conflits d'intérêts. Par ailleurs, ces nouveaux statuts introduisent une obligation d'assiduité.

Afin de se mettre en conformité, le Conseil d'administration du Groupe AGRICA a donc revu ses propres statuts, en souhaitant néanmoins y apporter quelques modifications pour tenir compte notamment de sa spécificité agricole.

Malgré plusieurs textes soumis pour un contrôle de conformité à l'instance de coordination Agirc-Arrco-CTIP précisant nos spécificités, celle-ci a rappelé que nos statuts devaient respecter à la lettre les statuts de référence.

Le 10 février 2015 les nouveaux statuts ont été adoptés lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Pour l'UNSA ces nouveaux statuts répondent entièrement à la volonté des partenaires sociaux de généraliser l'application de règles de gouvernance et de gestion rigoureuses, exigeantes et transparentes.

En conclusion, nous tenons à rappeler comme chaque année, la qualité des prestations qu'AGRICA apporte aux salariés agricoles en matière de protection sociales. En 2014 les contrats d'objectifs classent AGRICA en tête des groupes pour sa qualité de service et de gestion.

L'UNSA AA remercie l'équipe de direction et ainsi que l'ensemble du personnel d'AGRICA pour la bonne gestion de notre Groupe et vous invite à voter favorablement la résolution qui vous est présentée.

Je vous remercie pour votre attention. »

◆ Intervention de M. Étienne Hamaide, administrateur, au nom de la CFE-CGC :

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,
Mesdames, Messieurs les délégués,*

Des événements majeurs ont marqué l'année 2014 ; majeurs pour l'avenir du Groupe, majeurs pour la pérennité de la prévoyance et de la retraite complémentaire des salariés agricoles.

L'année 2014 a vu l'aboutissement de la réflexion stratégique menée par le Conseil d'administration du Groupe AGRICA et son orientation de préserver son indépendance et le caractère agricole du Groupe, en développant « une offre agricole commune » avec l'ensemble de ses partenaires, Crédit Agricole, Groupama et la Mutualité Sociale Agricole.

La CFE-CGC a pris toute sa place dans la négociation qui a permis au projet de groupe agricole de voir le jour, autour d'AGRICA et de tous ses partenaires.

Cette réflexion n'a pas été un long fleuve tranquille, mais au final, la décision prise à l'unanimité des membres du Conseil d'administration atteste bien de la volonté forte des partenaires sociaux du monde agricole de travailler ensemble, démontrant ainsi leur attachement à pérenniser le caractère professionnel d'AGRICA.

Le choix stratégique d'une offre agricole est sans conteste, un atout majeur, dans le cadre du déploiement des clauses de recommandation. En effet, la spécificité et la complémentarité des acteurs permettent d'apporter une réponse adaptée en termes d'offres d'assurance, de gestion, de services clients et de distribution pour toutes les personnes que nous protégeons.

Cependant, la disparition des clauses de désignation, la mise en œuvre de la directive Solvabilité 2, les contraintes multiples de l'autorité de contrôle, doivent nous pousser à mener une réflexion sur l'avenir de nos trois institutions de prévoyance.

Il nous reste cependant encore beaucoup de chemin à parcourir et quelques obstacles à franchir, pour que notre Groupe soit et reste le groupe de protection sociale de référence dans le monde agricole et dans toutes les entreprises qui le composent.

Vous pouvez être assurés que notre organisation syndicale, la CFE-CGC pèsera de tout son poids pour la réussite de ce projet.

L'année 2014 a été une année particulièrement difficile et le Groupe AGRICA de par son engagement, a accompagné nombre de nos ressortissants en difficulté et permis de régler de nombreuses situations. Ce sont 13 millions d'euros qui ont été alloués pour des aides individuelles et collectives, sur les problématiques de société que sont le chômage, le retour à l'emploi, l'aide aux aidants et l'accompagnement du bien vieillir. C'est le quotidien et l'avenir des ressortissants de notre régime dont il est question. Le Groupe AGRICA peut leur proposer une solution adaptée à leurs besoins, tout en garantissant une qualité de service et une relation de proximité forte.

La CFE-CGC remercie l'ensemble des équipes d'AGRICA pour tous les efforts fournis au service de l'institution, contribuant ainsi au bon fonctionnement du Groupe.

La CFE-CGC appelle à voter l'unique résolution proposée à l'Assemblée Générale ordinaire.

Mais pour la CFE-CGC c'est dans un contexte tout à fait particulier que se déroulent cette année nos Assemblées Générales. Jamais le statut de cadre n'avait été aussi en danger qu'au travers des différentes propositions qui nous ont été faites, dans le cadre de la négociation sur la pérennité de nos régimes complémentaires. La fusion annoncée des régimes n'apporte aucune solution aux problèmes actuels, puisque deux déficits ne feront pas un régime bénéficiaire à long terme. C'est une réponse de court terme, voire de courte vue. Pire, par cette réforme, c'est le statut de l'encadrement en France qui est remis en question.

Pour la CFE-CGC, ce dé-tricotage est inacceptable, d'autant que nous n'avons aucune proposition concrète d'une nouvelle définition, d'un nouveau marqueur du statut des cadres à l'échelle de l'interprofessionnel. Ceux qui envisagent cette fusion n'imaginent pas le « tsunami » social qu'ils vont provoquer. Quel avenir pour ceux qui accèdent ou vont accéder à l'encadrement ? Quel avenir pour l'APECITA, quel avenir pour les conventions catégorielles ? Le régime Agirc, nous le savons tous, est la référence pour définir ce qu'est un cadre, un technicien, un agent de maîtrise. C'est un combat que nous menons pour la défense de l'encadrement dans toutes ses composantes. La CFE-CGC est attachée à la reconnaissance de la valeur travail, à la reconnaissance des efforts fournis.

La CFE-CGC refuse de céder aux sirènes de l'égalitarisme qui tirent tout le monde vers le bas, en préservant le statut cadre et en demandant à ce que soit défini ce que sera demain l'encadrement dans les entreprises.

La CFE-CGC attend un geste fort du patronat pour que vive cette négociation sur l'avenir des régimes de retraites, en n'ignorant pas que cette réforme sera difficile, dans un effort équitablement réparti entre les entreprises, les salariés et les retraités, afin qu'elle soit supportable par tous et donne de nouvelles perspectives aux jeunes générations.

C'est pourquoi, pour rééquilibrer les régimes, la CFE-CGC réaffirme son opposition à cette fusion des régimes et demande :

- ◆ l'augmentation des cotisations patronales et salariales ;

- ◆ le maintien d'une réversion stable à 60 % ;
- ◆ la désindexation mesurée des pensions pendant trois ans ;
- ◆ le report de la revalorisation du point au 1^{er} octobre ;
- ◆ la revalorisation du salaire de référence.

Ce combat est fondamental pour l'avenir des jeunes générations appelées à prendre les rênes de nos entreprises et qui elles aussi devront avoir accès à une protection sociale de qualité, une retraite décente et à la reconnaissance des efforts qu'elles fournissent.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous remercie de votre attention. »

◆ Intervention de Mme Patricia Drevon, administrateur, au nom de FO :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les administrateurs et les délégués, Mesdames, Messieurs,

Les Assemblées Générales d'AGRICA se terminent, le contexte réglementaire compliqué et en perpétuelle mouvance n'a pas empêché notre Groupe de se mettre en marche pour son avenir. AGRI PRÉVOYANCE retrouve l'équilibre après plusieurs années de déficit : les ratios de solvabilité sont corrects, les résultats sont positifs sur l'ensemble des institutions, les fonds propres de notre Groupe se concilient avec une hausse de 8,7 %, nous ne pouvons que nous en féliciter. Un bémol cependant, notre fonds social budgété n'est utilisé qu'à hauteur de 67 %, ce qui nous interpelle en période de crise économique et de précarisation. La gestion performante d'AGRICA nous permet une dérogation à la règle imposée par les fédérations pour les groupes. Ce niveau de performance nous a permis d'aborder notre réflexion stratégique sur l'avenir de notre institution de manière sereine. Plusieurs scénarios s'offraient à nous, nous avons pu peser les points positifs et négatifs de chacun d'entre eux, et les évolutions possibles. À l'issue de nos réflexions, une seule voie nous est apparue pour pouvoir préserver l'avenir de notre Groupe, et pour la pérennisation de l'ensemble des emplois sur notre champ professionnel au sens large. La stratégie choisie permet aujourd'hui à notre Groupe de proposer une offre agricole en adéquation avec toutes les composantes et les structures du monde agricole. Elle permet également d'avoir une présence commerciale renforcée sur l'ensemble du territoire, indispensable avec l'ouverture des marchés sur le champ des contrats collectifs, bien sûr l'intention du groupe agricole a été adoptée à l'unanimité des partenaires sociaux. Force Ouvrière accompagnera la mutation nécessaire à l'œuvre agricole mais sera attentif et vigilant sur la transparence et la traçabilité de l'ensemble des opérations et plus particulièrement concernant l'offre agricole.

Nous sommes d'ailleurs contraints par le dispositif ORSA et Solvabilité 2, il nous reste aujourd'hui à mener à bien l'ensemble de ses orientations avec l'objectif de pérenniser le groupe professionnel et de lui assurer le meilleur avenir, notre organisation travaillera dans ce sens.

Nous terminerons notre intervention en appelant à voter la résolution proposée.

Nous remercions l'ensemble du personnel pour son application et son travail.

Merci de votre attention. »

◆ Intervention de M. Denis Longeron, administrateur, au nom de la FGA-CFDT :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les administrateurs et délégués,
Mesdames, Messieurs,

La présente intervention, au nom de la FGA-CFDT – fédération qui je le rappelle, a dans son champ tous les secteurs et branches professionnels concernés par AGRICA – abordera 4 points :

- ◆ la négociation sur la retraite complémentaire ;
- ◆ les résultats du Groupe ;
- ◆ la décision concernant l'offre agricole ;
- ◆ l'avenir.

I. LA NÉGOCIATION SUR LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Nous sommes au dernier jour de ce cycle habituel d'Assemblées Générales annuelles, ce qui a pour effet, pour une majorité d'entre vous, d'avoir entendu nombre d'interventions sur des mêmes sujets tant internes à notre Groupe que plus généraux concernant la protection sociale.

Pour autant, pour cette AG Groupe, il est impossible de ne pas évoquer « le sujet » qui nous préoccupe tous, celui de l'avenir de la retraite complémentaire.

Cette inquiétude, à la veille de la dernière ou... certainement avant, avant... dernière négociation, s'il en est besoin, est confirmée par un sondage dont les résultats ont été donnés avant-hier (source Entreprises et carrières). En effet 84 % des salariés de 45 ans et plus, toutes catégories socio professionnelles confondues, sont très inquiets quant à ce qu'ils auront comme retraite... (Avec même un taux de 92 % chez les ouvriers).

Cela doit conduire les partenaires sociaux à faire preuve de responsabilité en ce domaine.

La posture du MEDEF a choqué lors de la réunion du 27 mai : je ne reviendrai pas sur le détail de ses propositions, d'ailleurs peut-on appeler cela des propositions ? Des efforts drastiques demandés à tous, mais sauf aux entreprises !!!

Ces propositions, les uns et les autres, lors des AG Retraite du 16, nous les avons largement évoquées, comme celles, beaucoup plus responsables, de nos organisations respectives, même si sur certains points – et comme dans toute négociation – il y a quelques divergences qu'il nous faudra, ensemble, surmonter, si l'objectif de chacun est bien d'arriver à un accord.

Pour la CFDT, et ce n'est pas nouveau, il nous faut, dans un premier temps trouver un accord pour passer un premier cap de nature à consolider les régimes mis à mal par la mauvaise situation économique et les évolutions démographiques que l'on ne peut ignorer. Pour cela, la CFDT souhaite qu'il soit trouvé un accord dans l'intérêt de tous, actifs, retraités et entreprises.

Et disons-le clairement cela ne peut que passer par des efforts importants, partagés, équilibrés et socialement supportables.

II. RÉSULTATS DE GROUPE

Plus sur le fond de ce dossier, la CFDT maintient, avec conviction, sa demande d'une réforme structurelle des retraites complémentaires afin d'en garantir à plus long terme, leur avenir, tenant compte des évolutions de la société. Les salariés ont besoin de visibilité et de lisibilité sur leur future retraite.

Déjà l'année dernière nous soulignons, à cette même tribune, la bonne santé de notre Groupe. Cela est confirmé pour l'exercice 2014 dans un environnement en pleine mutation, comme le montre le rapport de gestion. Je ne reviendrai pas sur les chiffres que vous connaissez, mais simplement dire avec satisfaction : de bons résultats, tant en retraite que pour l'assurance de personnes.

Avec un focus plus particulier pour nos institutions de prévoyance :

Lors du Conseil d'administration d'avril dernier, le comité d'audit du Groupe a eu à formuler son avis sur les comptes des institutions et les ratios de solvabilité. La FGA-CFDT tient tout d'abord à saluer ici l'excellent travail du comité ainsi que la qualité et la quantité des informations et réponses qui lui sont fournies par les services (ceci est aussi à souligner pour les différents comités des IP).

Concernant les points saillants, le comité a salué le retour dans le vert d'AGRI PRÉVOYANCE, tout en partageant l'avis du comité d'audit de cette institution sur la fragilité du résultat, face aux incertitudes actuelles telles que la portabilité, la baisse des taux techniques, la concurrence...

Enfin la synthèse des ratios de solvabilité des IP, à plus de 3,6 fois l'exigence de marge, souligne la solidité du Groupe, même si ce chiffre couvre des réalités assez contrastées entre les différentes institutions.

III. LA DÉCISION CONCERNANT L'OFFRE AGRICOLE

Et son environnement

A) La réflexion stratégique décidée fin 2012 a abouti, après deux ans de discussions à une importante décision, prise à l'unanimité en décembre 2014 puis affinée lors des deux CA de 2015 : cette décision trace donc un cap clair pour tous, entreprises, salariés, partenaires sociaux des deux collèges. Cela permet aussi aux salariés du Groupe d'avoir plus de visibilité sur leur avenir.

B) Elle a dû tenir compte d'éléments extérieurs inattendus :

- ◆ la réduction des coûts de gestion et l'incitation forte à des regroupements décidés par les partenaires sociaux ;
- ◆ la généralisation de la complémentaire santé collective pour tous qui s'est vue, via le Conseil constitutionnel, doublée de la suppression des clauses de désignation, laquelle va de plus s'appliquer aussi à la prévoyance. Un exemple concret : il a fallu répondre par voie d'appels d'offres concernant le secteur du Paysage. Et ce avec des exigences pour lesquelles un nouveau schéma de gestion a dû être mis en place, dans des délais très courts. Il nous faut remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ce qu'AGRICOLA soit au final retenu, avec un renforcement voulu de la collaboration avec la MSA, ce qui n'était pas gagné d'avance ;

- ◆ les évolutions en matière de gouvernance, dans la suite de l'accord sur la modernisation du paritarisme, actées le 10 février et qu'il nous faudra mettre, dès maintenant, en place de façon concrète...

C) Un cheminement logique avant d'arriver à la décision finale :

- ◆ état des lieux (situation d'AGRICIA dans l'univers de la protection sociale) ;
- ◆ réflexions sur différentes hypothèses de travail (quelles possibilités et conséquences si on intègre tel ou tel groupe interpro ?) ;
- ◆ projet d'alliance professionnelle qui est venu nous percuter mais qui nous a aussi obligés à aller plus au fond dans nos débats, à un moment où, si différentes options étaient envisagées, manquait pour partie, le positionnement politique public de certains acteurs. Il a pris forme en cette fin d'année 2014, sous le label « offre agricole ».

Le jeu « utile », parfois un peu long du paritarisme, a permis de trouver une solution sans laisser personne au bord du chemin nouveau que nous prenons tous maintenant. C'était un peu, beaucoup, voire passionnément l'expression de notre organisation en conclusion de notre intervention en juin 2014 : « la FGA-CFDT pense qu'il est sage que la réflexion continue à porter tant sur une option multi professionnelle que sur tout autre choix, sous réserve de maintenir l'unité de nos familles, avec le renforcement de certains partenariats, voire la mise en place d'autres dans notre environnement proche et ce, bien évidemment, autour de la MSA ».

Nous saluons toutes les organisations (adhérents et participants), sans oublier le rôle de la direction générale qui a été aussi le facilitateur indispensable pour arriver à trouver une solution équilibrée et comprise de tous.

IV. ET MAINTENANT ?

Nous avons fait un choix : rester un groupe professionnel « agricole », il nous faut à présent, concrétiser à tous les niveaux :

- ◆ cela passe par une information – formalisée et identique partout – de la décision prise et des conséquences – à toutes les entreprises et branches professionnelles, et ce sur tout le territoire. Cette décision ne doit pas rester l'apanage d'initiés souvent qualifiés de « parisiens » ;
- ◆ pourquoi ne pas réfléchir à ce que pourrait être un label plus large que celui « d'offre agricole » qui, au niveau grand public, peut paraître réducteur au regard des champs couverts ?
- ◆ enfin et surtout le schéma général de la mise en place des partenariats présentés lors du CA d'avril 2015 – schémas tactique et technique qui ont nécessité, en amont un gros travail des différents partenaires – doit être effectif sur le terrain de jeu maintenant : celui des entreprises, dans toutes les négociations à venir.

Au vu de quelques exemples récents il y a encore à expliquer, affiner, mais aussi être clair : la marque c'est AGRICA, groupe de protection sociale professionnel de l'agriculture, au sens large du terme. Nous tous, devons contribuer à cela partout, via nos mandants. Il ne doit y avoir de déviance dans la façon de faire ici ou là : ceux qui voudraient jouer solo pourraient mettre en défaut tout le Groupe. Il y aura lieu, partout où ce sera nécessaire de clarifier à certains partenaires d'avant, et à d'autres qui sont dans notre environnement, comment nous pourrions ou pas, travailler ensemble : je veux parler, vous l'aurez compris, de Mutuelle Verte et Mutualia. Il nous semble indispensable d'avoir à nouveau des échanges à ce sujet, lors d'un prochain CA.

Si je parle de cela c'est parce qu'en tant que militant syndical, je sais que ces deux entités pourraient connaître des difficultés à l'avenir, du fait de nos décisions stratégiques.

Pour conclure maintenant :

Nous ne gagnerons qu'ensemble... car l'environnement est de plus en plus compliqué et exigeant. Nous devons aussi être exemplaires, vis-à-vis des différentes instances qui nous surveillent ou contrôlent, car nous ne serons pas aux 10 % de chiffre en retraite qui est la norme voulue par les partenaires sociaux pour rester un GPS. Il nous faut juste atteindre l'excellence en gestion, solvabilité, résultats et bien évidemment qualité de service dans l'intérêt bien compris de toutes nos familles.

La FGA-CFDT y croit !!!

Mesdames, Messieurs, au nom de la FGA-CFDT, je vous invite à voter la résolution proposée et je vous remercie de votre attention. »

◆ Intervention de M. Joseph Lechner, au nom du collège des employeurs :

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,

Cette intervention est l'occasion pour notre collège de revenir sur un exercice riche, nous en conviendrons tous, s'est révélé particulièrement riche et chargé pour notre Groupe. L'année précédente à cette même tribune, nous concluons notre intervention en évoquant le processus de réflexion initié sur les orientations du Groupe afin de définir une stratégie claire et ambitieuse pour AGRICA. À cette occasion, nous avons souligné que le collège des employeurs était attaché à ce que toutes les options soient étudiées avant toute prise de décision. Cet engagement a été tenu, les deux collèges ont travaillé de concert et nous pouvons aujourd'hui être pleinement satisfaits devant la décision unanime du Conseil d'administration qui a choisi de réaffirmer la vocation agricole du Groupe et son caractère professionnel en optant pour l'« offre agricole ».

Ce partenariat structuré entre le Groupe AGRICA et ses partenaires historiques que sont le Crédit agricole, Groupama, et la Mutualité Sociale Agricole est en voie de construction, mais des réalisations sont déjà en cours de déploiement.

Dans cette optique, il est primordial que notre Groupe soit en mesure d'apporter un service d'une qualité irréprochable en adéquation avec les attentes et les besoins des salariés et des entreprises du monde agricole. Le collège des employeurs veillera à ce que le Groupe AGRICA soit à la hauteur de cet engagement et de la confiance que les partenaires sociaux lui accorderont.

Nous avons bien compris que les évolutions du paysage de la protection sociale ne font que débiter, les exigences nouvelles seront certainement nombreuses et toujours plus contraignantes. Aussi, notre collège œuvrera afin que le Groupe AGRICA s'illustre dans ses nouveaux défis et conforte le monde agricole et ses organisations.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je vous remercie de votre attention, et vous invite à voter la résolution qui vous est présentée. »

7. DÉBAT

Le Président demande alors aux délégués s'ils souhaitent intervenir.

En l'absence de demande d'intervention, le Président propose de passer au vote de la résolution.

8. OPÉRATION DE VOTE DE LA RÉOLUTION

Le Président indique qu'en application de l'article 9.2.2 des statuts de Groupe AGRICA, l'Assemblée Générale ordinaire délibère à la majorité des suffrages valablement exprimée, tous collèges confondus, le scrutin étant à main levée.

Il rappelle que le nombre de voix attribuées à chaque délégué est fixé comme suit :

- ◆ pour CAMARCA, 11 voix par délégué ;
- ◆ pour AGRICA RETRAITE AGIRC, 2 voix par délégué ;
- ◆ pour CCPMA PRÉVOYANCE, 3 voix par délégué ;
- ◆ pour CPCEA, 2 voix par délégué ;
- ◆ pour AGRI PRÉVOYANCE, 2 voix par délégué.

Le vote fait apparaître les résultats suivants :

PREMIÈRE ET UNIQUE RÉOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour	464 voix
Abstention	0 voix
Contre	0 voix

Le rapport du Conseil d'administration de Groupe AGRICA est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale ordinaire. Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion.

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président lève la séance de l'Assemblée Générale ordinaire de Groupe AGRICA à 12h30.

Le Président rappelle aux délégués et invités qu'ils sont conviés à un déjeuner débutant à 12h30.

Il précise que le colloque de l'après-midi traitera du thème suivant : « **Quand l'innovation fait la révolution !** »

Cette conférence animée par **M. Philippe BLOCH** débutera à 14h30 dans cette même salle.

Guy CHÂTEAU
Le Président

Pascal LEFEUVRE
Le Vice-président



Notes



Notes



Notes

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01

www.groupagricar.com